COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON D'ILLE ET VILAINE
Association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée
à la Sous-Préfecture de Redon le 12 janvier 1989
N° de dossier : 3/10952
Affiliée à la Fédération Française de Badminton
Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
N° d'agrément 04 35 S 24
N° SIRET : 392 664 579 00027. Code APE : 9312Z
Siège social : Maison des Sports 13 bis Avenue de Cucillé 35065 RENNES CEDEX

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vendredi 10 juin à 20h, les membres de l'association dénommée Comité Départemental de Badminton d'Ille-et-Vilaine, dont le siège social est à la Maison des Sports, 13 bis Avenue de Cucillé 35065 RENNES CEDEX, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à la Maison des Sports sur convocation du conseil d'administration par lettre simple conformément aux dispositions des statuts. Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire.

Représentation des clubs

- **46 représentants**
- **128 voix**

Présence des membres du Conseil d'Administration

Sont présents : Serge Ackermann, Florent Chatelain, Aline Hervé, Louis Morin, Cathy Vannier, Hélène Bénard, Marie Menant, Lydie Monfort et Arnaud Rémy

Sont absents excusés : Loïc Rivière, Olivier Frouin.

Aline HERVE préside en sa qualité de présidente de l'association, Louis MORIN est secrétaire de séance en sa qualité de secrétaire de l'association. L'Assemblée générale extraordinaire n'étant pas soumise à quorum, les différents points de l'ordre du jour ont été présentés.

Mot d'accueil de la Présidente – Modalités spécifiques à cette Assemblée Générale :

La Présidente ouvre la séance à 20h30.

Ordre du jour suivant :

1) Lecture et adoption du compte-rendu de l'AG du 8 juin 2021
2) Rapport moral de la Présidente
3) Intervenants extérieurs
4) Rapport financier du Trésorier
5) Rapports des commissions
6) Questions diverses
7) Election des délégués à la Ligue

1) Lecture et adoption du procès verbal de l'AG du 8 juin 2021

Louis MORIN rappelle que le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2020 a été préalablement communiqué par mail et que les participants sont supposés en avoir pris connaissance.

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de 2021 ne suscite aucune remarque ni question.

Vote n° 1 : approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 8 juin 2021
Pour : 128
Contre : 0
Abstention : 0
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

2) Rapport Moral de la Présidente

La présidente Aline HERVE présente son rapport moral de la saison 2021-2022 (Cf. document joint « Rapport Moral de la Présidente »).

Vote n° 2 : approbation du rapport moral de la Présidente
Pour : 128
Contre : 0
Abstention : 0
Le rapport moral est adopté à l'unanimité

M. Roger Morazin, élu au Conseil départemental et vice-président délégué aux Sports

M. Thierry PRESSARD, membre du Comité Directeur du CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif)

Monsieur Christophe Millet, président de la Ligue de Bretagne de Badminton

Mesdames et Messieurs les représentants de clubs

Les salariés, élus et membres du Comité Départemental de badminton d'Ille et Vilaine et moi-même sommes heureux de vous recevoir à la Maison des Sports pour cette AG ordinaire.

Cette saison aura été presque normale. Presque parce qu'il aura encore fallu composer avec les restrictions sanitaires. Presque, parce qu'il aura fallu rattraper le temps perdu et jouer cette saison les compétitions laissées en suspens la saison dernière. Presque, parce qu'il nous aura fallu réapprendre à retrouver un certain rythme alors que depuis 2 ans c'est le calme plat. Mais l'envie est là. On la sent, on l'entend, on la voit.

Et l'envie de retrouver les terrains se voit d'abord dans les chiffres. Nous comptons 77 clubs affiliés et 6900 licenciés, soit autant qu'il y a 2 ans, et c'est une excellente nouvelle.

La FFBaD, la Ligue et bien sûr le Comité ont eu à cœur de vous accompagner le mieux possible durant cette saison de reprise et nous vous remercions d'avoir été au rendez-vous.

La saison a donc été riche en compétitions mais aussi en résultats, avec notamment de beaux résultats chez les jeunes sur les compétitions régionales, nationales ou internationales ou en scolaire

Championnat de France jeunes :

Bilan général : 5 titres de champion de France dont le triplé pour Lenny Hubert, 4 titres de vice-champion de France et 6 médailles de bronze !

BENJAMINS

6 médailles, dont 3 en or avec le triplé de Lenny Hubert licencié à Fougères et associé à Aodren Houtin de Guichen en double hommes, et 3 de bronze : Aodren Houtin en SH, Manon Legendre (SJB) en simple dame et Wijdane MEFTAH (SJB) en double dame

CADETS

Médaille d'or en SD et médaille d'argent en DD pour Carla Dubois (FIB)

JUNIORS

Médaille de bronze pour Tino Daoudal de Guichen en SH

Médaille d'argent en DH et de bronze en DM pour Baptiste Labarthe (FIB)

Médaille d'argent en DD et de bronze en DM pour Herveline Crespel (FIB)

Les adultes ne sont pas en reste et, pour ne retenir que les faits les plus marquants, on peut citer :

Faustine (licenciée au REC) médaille d'argent en double mixte et 4ème place avec Lénaïg morin (licenciée à Fougères) aux JO de Tokyo.

Faustine et Lucas sont sacrés « paire de l'année en para-badminton » par la BWF

Stéphanie Cloarec (licenciée à Guichen) est vice-championne du monde vétérans

Championnats de France Vétérans :

Régine Glondu (JASS) pour ses médailles de bronze en SD V5 et d'or en DD V5

Eric Lissillour (licencié à St Jacques) juge-arbitre des Championnats du Monde à Huelva en Espagne.

Et que dire de Thom Gicquel, ancien licencié brétilien et pensionnaire du pôle espoir de Dinard, auréolé d'une médaille d'argent au Championnat d'Europe 2022

Ces beaux résultats à l'international donnent de la visibilité à notre sport !! On voit enfin du badminton à la télé, ou Faustine et Thom ont plusieurs fois été invités plusieurs fois cette saison !!

Tout cela rebooste évidemment !!

Côté Comité, c'est dont avec un calendrier chargé et un effectif presque complet qu'il aura fallu jongler. En effet, Naël a souhaité rejoindre l'équipe de +2Bad il y a quelques semaines, afin de se consacrer uniquement à l'encadrement sportif. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite.

L'envie était là aussi, l'envie de repartir, l'envie de proposer des choses, l'envie de recréer de la cohésion, l'envie de se retrouver. Certes il y aura sûrement des rectifications à apporter, mais ce que je retiens, c'est que personne n'a baissé les bras et c'est une équipe motivée qui souhaite rependre la saison prochaine le plus sereinement et le plus normalement possible.

Merci à Valérie et à Yann encore une fois pour leur implication et leur adaptabilité.

La saison prochaine verra arriver quelques nouveautés qui seront détaillés dans la suite de l'AG. Nous espérons qu'elles vous plairont.

Et nous connaîtrons également un évènement majeur sur le territoire puisque l'organisation du Championnat de France Elite a été attribuée au collectif France Badminton 35 dont le président, Jean Philippe Végée nous fait l'honneur de sa présence ce soir. (porté par les clubs du REC, du FIB, de Cesson-Sévigné et de St Jacques de la Lande) du 2 au 5 février 2023 à la Glaz Arena.

Pour finir, je tiens à remercier les institutionnels pour leur soutien plus que jamais important au cours de la saison, les élus (et en particulier Serge qui a eu encore fort à faire avec les dossiers de subvention et les contacts avec nos différents interlocuteurs) et membres du Comité ainsi que les salariés.

Bravo à tous et surtout un immense merci pour votre implication au quotidien dans notre sport.

Il en me reste plus qu'à vous souhaiter à tous une bonne AG et de bonnes vacances !!

Aline Hervé remercie vivement l'assemblée.

3) Intervenants extérieurs

- **Roger Morazin**

  Membre du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, Vice-président délégué au sport

- **Thierry Pressard**

  Membre du CDOS Ille-et-Vilaine, Ancien président du CD 35 Cyclisme

- **Christophe MILLET**

  Président de la Ligue de Bretagne de Badminton

- **Jean-Philippe VEGEE (intervention en fin de séance)**

  Président de l'association France Badminton 2023

4) Rapport financier du trésorier : Serge ACKERMANN (Cf. document joint Bilan et Compte de résultats 2021-2022)

Pour plus de clarté, Serge Ackermann présente l'ensemble de rapport. Les votes correspondants seront effectués en bloc à la suite.

- **Bilan financier 2021-2022 (saison du 1er mai au 30 avril)**

  Serge Ackermann présente et commente les tableaux suivants :

  - Bilan financier – Actif & Passif
  - Compte de résultats 2021-2022 – Produits & Charges
  - Budget analytique

- **Les licences et affiliations en Ille-et-Vilaine en 2021-2022**
  - **Tarifs des Affiliation pour les clubs**

  Il n'y a pas d'évolution par rapport à 2020-2021 :

    - FFbad = 70 €
    - Ligue de Bretagne de Badminton = 69 €

- Comité 35 de Badminton = 50 €

- **Tarif des licences 2022-2023 pour l'Ille-et-Vilaine**

  Les timbres Fédération, Ligue et Comité restent inchangés, les tarifs des licences n'évoluent donc pas.

  Part fédérale + part ligue + part comité :

  Adultes : 51,65 € = 28,57 € + 16,25 € + 6,83 €
  Jeunes : 44,64 € = 22,97 € + 14,96 € + 6,71 €
  - 9 ans : 23,22 € = 12,23 € + 7,63 € + 3,36 €

- **Tarif des licences estivales 2022 pour l'Ille-et-Vilaine**

  Licences valables du 1 mai au 31 août 2022.

  Part fédérale + part ligue + part comité :

  Adultes : 25 €
  Jeunes : 20 €
  Minibad : 10 €

- **Evolution du nombre de licenciés par catégories**

  Serge Ackermann présente différents tableaux de suivi de l'évolution du nombre de licenciés par catégories en l'Ille-et-Vilaine.

▶ **Budget réalisé en 2021-2022 et Budget prévisionnel pour 2022-2023**

Serge Ackermann présente son budget prévisionnel en comparaison avec le budget réalisé sur le dernier exercice.

▶ **Vérificateur aux comptes**

Serge Ackermann présente le CR du Vérificateur aux comptes Marina Moussinet pour l'exercice 2021-2022.

Il propose la candidature de Marina Moussinet (qui se représente donc) pour l'exercice 2022-2023. Aucune autre candidature n'est notée.

▶ **Tarifs pour les prestations 2022-2023 du Comité**

Serge Ackermann présente le tableau des prestations du Comité avec les tarifs correspondants. Il précise qu'il n'y a aucune évolution par rapport à l'exercice précédent.

Vote n° 3 : approbation du bilan financier 2021-2022

Pour : 128
Contre : 0
Abstention : 0

Le bilan financier 2021-2022 est approuvé à l'unanimité

Vote n° 4 a: Tarifs des affiliations et licences 2022-2023

Pour : 128
Contre : 0
Abstention : 0
Le tarif des affiliations et licences est approuvé à l'a majorité

Vote n° 4 b : Budget prévisionnel 2022-2023

Pour : 128
Contre : 0
Abstention : 0
Le Budget prévisionnel 2022-2023 est approuvé à la majorité

Vote n° 4 c : Nomination d'un vérificateur aux comptes pour 2022-2023
Pour : 128
Contre : 0
Abstention : 0
Mme Marina Moussinet est approuvée à l'unanimité comme Vérificateur aux comptes pour l'exercice 2022-2023

Vote n° 4 d : Tarif des prestations du Comité 2022-2023
Pour : 128
Contre : 0
Abstention : 0
Le Tarif des prestations du Comité 2022-2023 est approuvé à l'unanimité

5) Rapport des commissions

- Commission Bad pour tous/ Evènementiel (Aline HERVE)

- 4 stages vétérans : Chateaugiron, Le Rheu, Corps-Nuds, JA Saint-Servan
- Annulation du Bad In Breizh Ille, initialement prévu en Août 2022
- Projet à l'étude de monter un Championnat IC Féminin (contact Valérie)
- A l'étude : diverses actions promotionnelles

- Communication (Aline HERVE)

- Information sur le site Internet
- + surtout sur Facebook
    - notamment pour la diffusion des rencontres Bad Girls

- Conciliation (Cathy VANNIER)

- 1 litige en IC Homme D3 – recours porté à la Ligue

- Formation/Emploi (Serge ACKERMANN)

- Départ en septembre de Martin Boiveau (refus du CDI)
- Départ en février de Naël Desmons (démission)
    - Recrutement en cours

- **Commission Interclubs et compétitions (Olivier FROUIN)**

- **Interclubs et compétitions – Interclubs Mixte** – Lecture par Louis Morin sur absence d'Olivier Frouin
    - 160 équipes cette saison
        - ✓ Après 2 années compliquées, forte diminution du nombre des équipes par rapport à la dernière saison ayant été à son terme (160 équipes au lieu des 200 habituellement)
    - Chateaubourg 1 termine 1er et accède à la R3 après les 2 tours de la D1
    - Pour la saison 2022/2023
        - ✓ création de la PR avec 6 équipes qui s'affronteront en match AR
        - ✓ en D2 D3 et D4 : 4 poules de 8 équipes en match AR dans chaque division
        - ✓ en D5 : formule et composition des poules seront fonction du nombre d'équipes inscrites
        - ✓ Début du championnat le 10 octobre 2022
        - ✓ Fin le 12 mai 2023 pour la D1, le 23 juin 2023 pour les D2, D3 et D4, à définir pour la D5
        - ✓ seule modification du règlement pour l'Article 4-1-1 qui consiste à faire jouer 2 filles en D3 et D4 : ne s'appliquera uniquement que pour les clubs qui licencient tous leurs adhérents (100 % licenciation)
    - Merci aux salariés du comité pour leur travail en début de saison ainsi qu'aux membres de la commission : Julien, Christophe et Olivier

Question : nous avons reçu les prévisions de poules pour la saison prochaine, le fait de faire les rencontres en aller-retour prévoit une fin de championnat trop tardive pour la D1 ?

Réponse : les rencontres de D1 se joueront donc en matches aller uniquement

- **IC Hommes** (Serge ACKERMANN – Florent CHATELAIN)
    - 50 équipes cette saison 2021-2022
        - 38 équipes en 2020-2021 et 48 en 2019-2020
    - 3 divisions
        - Division 1 : 2 poules de 6 équipes
        - Division 2 : Poule unique de 7 équipes en matchs AR
        - Division 3 : 3 poules = 31 équipes
    - Le championnat s'est plutôt bien déroulé
        - à l'exception d'un litige entre deux équipes en division 3 qui a retardé le lancement des phases finales
        - Championnat non terminé en D2 et D3
    - Vainqueur de la division 1 : Badminton club de Guichen Bourg des Comptes

- **IC Corpo** (Louis MORIN – Serge ACKERMANN)
    - 16 équipes cette saison 2021-2022 (contre 29 en 2019-2020)
    - 2 divisions D1 et D2 en championnat mixte, 1 division DM en Masculin
    - Championnat non terminé (quelques résultats encore en attente)
    - Quelques difficultés de saisie

Commission jeunes (Arnaud REMY)

Il n'est pas simple d'être exhaustif sur cette saison 2021/22, bien particulière après ces deux saisons marquées par le COVID.

Le rapport d'activité de la Commission est articulé autour des 4 idées suivantes :

1. Une saison 2021/22 complexe en ressources humaines et bénévoles

La saison 2021/22 a été très dense avec notamment deux Bretagne Jeunes et deux Championnats de France. Des compétitions très chronophages pour nos jeunes joueurs et une mobilisation, toute la saison, des différents acteurs autour des jeunes. La saison se termine tardivement avec un Championnat Départemental Jeunes au mois de juin qui n'est pas simple à organiser.

Le départ de Naël a eu des conséquences structurantes sur le fonctionnement de la Commission Jeunes. Après la période de covid de 2 ans, nous n'avons pas pu mettre en place toutes les actions envisagées. Des priorités ont été définies avec des ajustements opérés sur le fonctionnement du CLE (fin des séances individuelles,….).

A ce départ, s'ajoute la difficulté de mobiliser les bénévoles déjà bien occupés par leurs fonctions au sein de leur club. Le fonctionnement de la Commission Jeunes en pâtit au quotidien et se concentre, parfois, sur quelques personnes.

En dépit de ce constat, la saison 2021/22 s'est plutôt bien déroulée avec un investissement très important de Yann JOLIVEL et de la Commission pour l'accompagner.

2. De très bons résultats pour nos jeunes brétiliens

Après un début de saison en demi-teinte (1er championnat de France Jeunes en novembre), les résultats de nos jeunes brétiliens ont été très bons sur les TRJ et CIJ avec des vainqueurs et des podiums.

La dernière édition des Championnats de France en mai à Mulhouse a été très fructueuse avec notamment un triplé de Lenny HUBERT, des médailles pour le FIB et Guichen.

Ces résultats sont l'aboutissement d'un travail de fond des clubs, des coaches, du Comité et du pôle espoirs de Dinard et qui démontrent que notre département fait très bonne figure.

3. Des pistes de réflexion à poursuivre pour la saison 2022/23 :

- **poursuite de la rénovation du circuit des tournois jeunes**
- **mise en place durable d'un top Elite**

L'organisation d'une table ronde au mois de mai a permis d'échanger et de cerner les pistes d'amélioration pour la Commission Jeunes notamment sur le Circuit Départemental Jeunes.

Les principaux axes concernent l'identification des tournois jeunes, leur positionnement dans un calendrier étalé, le soutien du Comité. Si celui-ci a un rôle à jouer, il est toutefois rappelé la nécessité d'avoir des échanges avec les clubs dans des délais suffisamment raisonnables pour que le Comité puisse apporter sa valeur ajoutée.

La Commission va, en fonction des moyens humains dont elle dispose, travailler sur un calendrier plus efficient et à la rédaction d'un livret sur l'organisation d'un tournoi pour aider les clubs qui souhaiteraient s'engager dans leur organisation.

Après une première expérience d'un tournoi Elite TOP 35, la Commission Jeunes va la renouveler avec des ajustements à opérer pour rendre cette compétition encore plus attractive.

4. Des actions de développement à poursuivre pour compenser un déficit générationnel patent, notamment sur les minibad, poussins…

Là aussi, très dépendant des ressources humaines dont dispose la Commission Jeunes, des actions ont été entreprises cette saison avec la tenue de la journée du p'tit badiste et des plateaux techniques.

Elles ne sont probablement pas à la hauteur des ambitions fixées mais se heurtent également à la difficulté de trouver des clubs supports pour accueillir ces différentes manifestations.

C'est un sujet qui nécessite une mobilisation de l'ensemble des acteurs et des clubs. Ces actions sont une nécessité pour la saison prochaine.

6) Remise des récompenses

La Présidente effectue la remise des trophées aux Champions d'Ille-et-Vilaine dans les catégories suivantes :

- Interclubs Mixtes (D1) : Chateaubourg 1
- Interclubs Hommes (D1) : Badminton club de Guichen Bourg-des-Comptes
- Interclubs Vétérans Mixtes : Ans Fibiens

7) Mouvement au comité directeur - Louis MORIN

Les 10 membres actuels restent. 6 places sont encore disponibles.

- Aline Hervé
- Serge Ackermann
- Louis Morin
- Marie Menant
- Lydie Monfort
- Cathy Vannier
- Florent Chatelain
- Olivier Frouin

- Arnaud Rémy
- Loïc Rivière

Une seule nouvelle candidature a été enregistrée pour Frédéric Boungnaseng (FIB) .

Vote n° 5 : Election des membres entrants au comité directeur
Pour : 128
Contre : 0
Abstention : 0
Frédéric Boungnaseng est élu à l'unanimité comme membre du comité directeur

8) Délégués et leurs suppléants pour l'AG de la ligue

Nouveau : ces élections sont valables la saison 2022-2023

=> Nos représentants et suppléants actuels sont tous démissionnaires

=> 12 postes de représentant et 12 poste de suppléant à pourvoir

- ***Candidats Représentants Titulaires***
  - Olivier Frouin
  - Serge Ackermann
  - Louis Morin
  - Marie Menant
  - Aline Hervé
  - Yann Jolivel
  - Arnaud Rémy
  - Cathy Vannier
  - Frédéric Deléon
  - Dany Lièvre
  - Patrice Rolland
  - Frédérique Bougnaseng
- ***Candidats Représentants Suppléants***
  - Serge Bodin
  - Catherine Linderer
  - Emmanuel Roux
  - Erwann Hubert
  - Julien Martiniault

Votes n° 6: Election des représentants titulaires à l'AG de la Ligue
Pour : 128
Contre : 0
Abstention : 0
Les représentants titulaires à l'AG de la Ligue sont élus à l'unanimité

Votes n° 6 bis: Election des représentants suppléants à l'AG de la Ligue
Pour : 128
Contre : 0
Abstention : 0
Les représentants suppléants à l'AG de la Ligue sont élus à la majorité

9) Modifications des statuts du Comité départemental

La Présidente présente les 2 modifications à soumettre afin de mettre les statuts du Comité départemental 35 de Badminton en conformité avec les directives nationales de la FFBad :

- ➔ Modification du système de représentativité des clubs aux Assemblées Générales
  - Cela implique que les clubs affiliés auront l'obligation de s'assurer au sein de leurs licenciés de l'élection de leurs représentants titulaires et suppléants, et ceci dès le lendemain de l'AG
  - Le Comité devra mettre en place un mécanisme de gestion et de vérification de la présence des représentants
- ➔ Introduction de l'obligation de nommer un Vice-président au sein du conseil d'administration
  - En plus des postes de Président, Trésorier et Secrétaire
  - Le Vice-président sera élu ultérieurement en réunion de CA

De façon plus précise :

➔ **<u>Modification de l'article 7 conformément à l'article 1.7.4 des statuts de la FFBaD :</u>**

1.7.4. Peuvent seules constituer un organisme départemental de la Fédération, dénommé comité départemental, les associations dont les statuts prévoient que :
– l'Assemblée générale se compose des représentants élus, au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours, des associations sportives affiliées à la Fédération ainsi que, le cas échéant, des représentants désignés par les licenciés dont la licence a été délivrée en dehors des associations sportives par le comité départemental, selon le barème suivant :
• jusqu'à 100 licenciés : 1 représentant par tranche de 50 licenciés ou fraction de 50 licenciés,
• de 101 à 500 licenciés : 1 représentant supplémentaire par tranche de 200 licenciés ou fraction de 200 licenciés,
• au-delà de 500 licenciés : 1 représentant supplémentaire par tranche de 400 licenciés ou fraction de 400 licenciés,
– les titulaires élus peuvent être remplacés en cas d'empêchement par des suppléants élus dans les mêmes conditions ;
– ces représentants disposent à l'Assemblée générale d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans l'association en fonction du barème suivant :
• de 10 à 100 licenciés : 1 voix par tranche de 50 licenciés ou fraction de 50 licenciés,
• au-delà de 100 licenciés : 1 voix supplémentaire par tranche de 100 licenciés ou fraction de 100 licenciés,
– ces représentants sont licenciés à la Fédération, à la date de l'Assemblée ;
– les voix dont dispose chaque association sont réparties également entre tous ses représentants, de façon à ce que tous les représentants aient un nombre de voix égal ou au plus différent d'une voix. Elles sont exprimées par les seuls représentants présents, l'association perdant les voix des représentants absents. Le vote par procuration et le vote par correspondance ne sont pas admis ;
– les licenciés individuels, dont la licence a été délivrée en dehors des associations par le comité départemental, s'organisent afin de constituer un groupement qui élit ses représentants à l'Assemblée générale. Ces représentants disposent des mêmes droits électoraux que les représentants des associations. Leur nombre et leur nombre de voix sont fixés par les mêmes barèmes que pour les associations affiliées. Toutefois, si le nombre de ces licenciés individuels est inférieur à 10, ils sont représentés par 1 délégué disposant d'1 voix.

➔ **<u>Modification de l'article 16 au regard de l'article 1.7.7 des statuts de la FFBaD :</u>**

1.7.7. Les statuts des organismes départementaux et régionaux doivent prévoir, en outre, que l'association est administrée par un conseil d'administration. Il est laissé au libre choix des comités départementaux et des ligues régionales de déterminer dans leurs statuts :
– le mode de scrutin pour l'élection des membres de leur conseil d'administration, au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours ou bien au scrutin de liste à un tour, la liste arrivée en tête se voyant attribuer 32% des sièges, les autres sièges étant répartis à la proportionnelle au plus
fort reste entre toutes les listes, y compris celle arrivée en tête ;
– le nombre de membres du conseil d'administration, qui doit comporter toutefois au moins huit postes dont un président, un vice-président, un trésorier général, et un secrétaire général.

Votes n° 7 : Modification des Articles 7 et 16 des statuts du Comité départemental
Pour : 128
Contre : 0
Abstention : 0
La modification des statuts du Comité départemental est approuvée à la majorité

<u>10) Questions diverses</u>

Pas de question

La Présidente de séance met fin à la séance à 23h34.

La présidente	Le secrétaire
Mme Aline HERVÉ	M. Louis MORIN